

# Installation du conseil municipal.

Installation du conseil municipal.

Régis PROUVEZ - [regis.prouvez40@orange.fr](mailto:regis.prouvez40@orange.fr)

En raison de la crise sanitaire, la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a notamment prévu que les conseillers municipaux et communautaires, élus au premier tour, entreraient en fonction à une date ultérieure.

Le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai.

La première réunion du conseil municipal doit se tenir entre 5 et 10 jours après leur date d'installation, soit entre le 23 et le 28 mai. Au cours de cette réunion, le maire et ses adjoints sont élus.

C'est donc ce samedi 23 mai 2020 qu'a eu lieu à 20h30 la première réunion du conseil municipal organisée dans la salle polyvalente de Labastide-Chalosse afin de mieux respecter la distanciation sociale toujours en vigueur pour éviter une recrudescence de la pandémie de coronavirus. C'est aussi la raison pour laquelle elle s'est déroulée sans public.

A l'ordre du jour: élection du Maire, détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints, lecture de la charte de l' élu local, délégation d'attribution du Conseil Municipal au maire.

Roland BRISE a été réélu Maire;

Laurent TARIS 1er adjoint;

et Jacques DEYRES 2ème adjoint.

Non



Photo prise avant le confinement.